*Ce modèle de description de travail est conçu pour toute organisation qui envisage de recruter un animateur de planification du transport scolaire (PTS) à temps plein. (Pour optimiser l’efficacité et attirer des candidats hautement qualifiés, il est recommandé d’en faire un poste à temps plein. Si toutefois vous recrutez à temps partiel, modifiez cette description en conséquence.)*

*REMARQUE : les champs surlignés en jaune doivent être remplis.*

# Responsabilités

L’animateur de planification du transport scolaire (PTS) guidera les écoles de <nom de la région ou de la municipalité> dans le processus de PTS en vue d’augmenter le nombre d’enfants qui utilisent des modes de transport actif pour l’aller‑retour entre la maison et l’école, de réduire la congestion routière aux abords de l’école, et d’augmenter la proportion d’élèves qui prennent régulièrement le bus scolaire dans la zone desservie par les bus. L’animateur de PTS sera appuyé par un comité de PTS régional déjà établi. L’animateur de PTS devra, entre autres :

* recruter des écoles pour participer au programme PTS : chaque année, l’animateur recrutera <#> nouvelles écoles et leur fournira un soutien intensif pendant les <deux ou trois> premières années, suivi d’un soutien minimal ;
* recruter les parties intéressées qui siégeront au comité de PTS de l’école (un comité par école) ;
* animer les réunions ordinaires du comité de PTS régional et des comités de PTS d’écoles ;
* pour chaque école :
  + évaluer les conditions en recueillant des données de base (au minimum, dresser un profil de l’école) ; demander aux enseignants de mener un sondage sur les habitudes de transport des élèves ; mener, avec le personnel de l’école, un sondage sur les habitudes de transport des familles ; organiser et mener un tour à pied du voisinage de l’école ; obtenir des données sur les problèmes liés à la circulation routière auprès du personnel de l’école, de la police, des agents d’application du règlement et des professionnels des transports. Pour ce faire, l’animateur devra saisir et analyser des données, et communiquer les résultats à la collectivité et à la communauté de l’école ;
  + élaborer, avec la participation des deux comités, un plan d’action pour aborder les problèmes lié au transport qui auront été identifiés ;
  + élaborer un plan de transport scolaire, document qui comprend le profil de l’école, un résumé des constats des données de base, un plan d’action et un calendrier des principales tâches ;
  + surveiller la mise en œuvre du plan d’action et, au besoin, faire du dépannage ;
  + recueillir des données de suivi à intervalles réguliers ;
  + mettre à jour le plan de transport scolaire de chaque école au moins une fois par an, en apportant, au besoin, des modifications au plan d’action et en ajoutant tout nouveau renseignement (données de suivi, progrès de la mise en œuvre) ;
* consulter, dans l’exercice de ses responsabilités, le *Guide pour les animateurs de la Trousse canadienne de PTS*et les outils connexes (affichés à <http://ontarioactiveschooltravel.ca/fr/planification-du-transport-scolaire/>).

# Qualifications

L’animateur de PTS doit pouvoir gérer des relations complexes, comprendre les besoins des collectivités et les enjeux liés à la circulation routière, être conscient du règlement et des lois en vigueur, et, au besoin, tirer parti des ressources municipales et régionales en vue de former des réseaux. Une expérience de la gestion de la demande en transport (GDT) ou de programmes de transport scolaire actif est donc un atout. Parmi les compétences essentielles :

* Excellentes habiletés en communications : capacité de rédiger des textes convaincants et de présenter des exposés attrayants à de petits ou grands groupes
* Beaucoup d’entregent : capacité d’obtenir l’appui des diverses parties intéressées
* Habiletés en gestion des réunions
* Habiletés en gestion du temps
* Capacité de travailler seul ou en équipe
* Connaissance approfondie de logiciels comme Microsoft Word, Excel et PowerPoint
* Compétences en analyse de données

# Rémunération

<Nombre d’heures de travail par semaine, échelle salariale, avantages sociaux ou non, nombre de semaines de vacances payées, etc.>